

# STATENS SKOLINSPEKTIONEN

## ENTRETIEN

- \*head of the different units
- \*inspector at regular supervision
- \*jurist
- \*head of department

## TEMPS 10h00-11h30

L'inspection des écoles (Swedish schools Inspectorate) compte environ 450 employés répartis en 5 pôles à travers le pays. Le siège se trouve à Stockholm.

Il s'agit d'un « organisme indépendant sous contrôle gouvernemental » (*under the swedish government*). Le directeur général est nommé par le gouvernement ; **NEANMOINS**, c'est un organisme indépendant distinct du Ministère de l'Éducation et de la Recherche (depuis 2008).

The Swedish National Agency for Education est toujours l'autorité compétente en matière de cadrage et d'évaluation du système.

= *Organisme de contrôle et d'assurance de la qualité des structures préscolaires (essentiellement municipales), des écoles fondamentales (primaire/collège), des lycées et de tout ce qui relève de la formation continue (éducation, apprentissage des adultes).*

= *organisme qui suit les directives de la **Loi sur l'Éducation (modifiée en 2011)**, s'appuie sur les directives, les orientations formulées par le gouvernement chaque année.*

*NB : forbidden for the Parliament to have an impact on specific cases.*

NB : Législatif === PARLEMENT SUEDOIS

Exécutif === ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX (//secrétariats d'état)



→ make sure that they follow the rules in the national curriculum  
→ the rules must be followed **BUT** the schools are free to do as they want to. If they do not, some tools exist.

// 2 grandes catégories de griefs : \* les parents qui ne sont pas satisfaits // scolarité de leur enfant (notamment pour les élèves à besoin spécifiques)

\* les problèmes de harcèlement...

The Swedish School Inspectorate compte également en son sein un Médiateur chargé de l'égalité de traitement des enfants et des élèves (**Child and School Student Representative**)= un expert nommé par le gouvernement qui légifère (*investigate and make decisions*) sur tout ce qui se rapporte aux mauvais traitements que pourraient subir les élèves.

+ une commission de recours (**Board of Appeal for Education**) sorte d'autorité parajudiciaire chargée d'étudier les appels déposés par des particuliers / certaines décisions prises pour des élèves.

#### **4 actions principales :**

\* suivi régulier (*regular supervision*)

\* audits de qualité, contrôle (*quality audits*)

\* enquêtes et prises de décisions en cas de plaintes, requêtes diverses (*investigations and decisions regarding individual complaints*)

\* délivrance d'agrément pour les établissements privés (*issuing permits for independant schools*)

#### **→ regular supervision :**

\* évaluation/contrôle de la communauté éducative = communes, établissements ou tout autre organisme à vocation scolaire.

= tous les 3 ans // notification préalable en général.

// identifier ce qui aurait besoin d'être amélioré dans les établissements scolaires, les activités proposées et de valoriser ce qui fonctionne.

\* pour toutes les écoles mais avec adaptation en fonction du contexte de chaque école (25% sont l'objet d'un suivi plus attentif // risques potentiels / analyse des résultats globaux, étude poussée de la communauté éducative – élèves, parents, personnels, informations diverses sur l'école).

\* s'appuie sur une étude (school survey) de tous les élèves de classe 5 et 9 de l'enseignement obligatoire + classe 2 du lycée ; sur tout le personnel enseignant ; les responsables légaux des enfants scolarisés (preschool class, compulsory school and compulsory school for pupils with disabilities)

\* au regard des textes officiels : Education Act, ordonnances (decrets) et curricula (programmes).

\* contrôle également tout ce qui relève des droits des élèves.

#### **→ quality audit :**

\* = inspection approfondie d'un domaine spécifique du système éducatif.

\* veiller à la qualité des écoles et contribuer au développement de l'enseignement.

// objectifs et directives nationales

// les résultats de travaux de recherche et les pratiques reconnus.

Par exemple le format et les contenus d'enseignement de matières comme l'anglais, la physique ou les maths ; le suivi des élèves et l'évaluation des connaissances ; le rôle du chef d'établissement / pilotage...

\* +/- 30-40 écoles concernées par l'audit. (**2009-2014 = environ 70 audits: instruction in mathematics, instruction in physics, access to student health services, the situation for newly arrived pupils, adaptation of teaching, resource allocation, school authority management, support and stimulation in classroom...**)

→ **complaint cases:**

\* // recours de particuliers (parents, élève) mécontents : harcèlement, manque de suivi de l'élève...ou tout autre question relative à l'enseignement ou au bien être de l'élève au sein de l'école.

→ **issuing permits :**

\* agrément pour les écoles privées.

**Teachers' certification :**

Depuis 2011, la Suède a mis en place « a system for registering teachers ». The National Agency for Education decide si oui ou non un enseignant reçoit la certification.

**The School System today :**

\*\* Plusieurs décisions votées par le Parlement au début des années 90 ont conduit à la **décentralisation** de la gestion des écoles. (// to adapt local needs)

**Les Communes** (environ 300) gèrent les écoles et les personnels y compris les professeurs (qui auparavant étaient agents de l'Etat).

*Les Communes ont des responsabilités considérables dans les domaines de la santé, de l'Education et de la protection sociale par exemple. Pour financer les diverses activités, la Commune perçoit un impôt sur le revenu (30% environ) mais également des aides de l'Etat.*

→ Les écoles « maternelles », les centres de loisirs et les écoles n'ont donc qu'une seule autorité compétente pour les diriger.

Des **propriétaires privés** sont également autorisés à ouvrir et diriger des écoles « independant schools ». un professeur peut être engagé par une Commune ou par un employeur privé.

\*\* Les parents et les élèves sont **libres de choisir leur établissement**. Les écoles doivent accueillir tous les élèves qui souhaitent s'inscrire dans la limite des places disponibles.

*Every pupils should have the right to have their national education and parents have the right to choose their school.*

\*\* Toutes **les écoles doivent être gratuites** y compris les écoles privées. // système de subventions de l'Etat = une somme est allouée à chaque élève quelle que soit l'école où il est inscrit.

\*\* « Performance-based management » = l'Etat fixe des **objectifs nationaux MAIS ce sont les écoles qui décident des méthodes, de la meilleure façon d'atteindre ces objectifs**

\*\* **Principe important : EGALITE**. L'Etat est le garant de cette égalité dans le domaine de l'éducation // objectifs nationaux et décrets du Parlement et du gouvernement (Education Act, Curricula, course syllabuses...)

*Challenge : \* cope with the lack of teachers in Sweden*

*\* find a way to make Swedish education more individualised (look at every child needs)*

